



A l'attention du Collège des Bourgmestre
et Échevins de Bertrix

Bertrix, le 21 mai 2022

Concerne : dépôt de point à l'ordre du jour du Conseil communal du 30 mai 2022

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les Échevins,

Conformément à l'article 12 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, j'aimerais déposer deux points à l'ordre du jour du Conseil du 30 mai 2022 :

1. Interpellation relative au suivi du projet de création d'une zone de remblais à Orgéo
2. Interpellation relative aux frais engagés par la Commune de Bertrix pour l'organisation d'événements sur son territoire

Vous trouverez en page 2 quelques explications complémentaires relatives à ces points.

Bonne journée.

Pour le groupe Ecolo,
Jean-Pierre GRAISSE
Chef de Groupe

1. Interpellation relative au suivi du projet de création d'une zone de remblais à Orgéo

Le 26 août 2021, nous interpellions le Collège par rapport d'une décharge communale destinée à accueillir les déchets inertes sur la Commune de Bertrix.

En effet, à cette époque, une enquête publique en vue de créer une zone de remblais à Orgéo suscitait beaucoup d'inquiétude au sein de la population.

Le groupe ECOLO invitait le Collège à étudier la possibilité d'introduire une demande de création de décharge visant à accueillir les terres et matériaux pierreux issus des travaux entrepris sur le territoire communal.

En réponse à cette interpellation, Mathieu Rossignol nous signalait « *qu'une réflexion était menée en ce sens* ».

Depuis lors, nous savons que le projet privé n'a pas reçu l'accord du Gouvernement wallon. Il est d'ailleurs regrettable que les personnes ayant manifesté leurs craintes face à ce projet n'aient pas été informées de ce refus.

Le Collège peut-il aujourd'hui :

1. nous dire où en est la réflexion relative à la possibilité de création d'une décharge sur le territoire communal,
2. rassurer les riverains d'Orgéo en confirmant que le projet de remblais sur l'ancienne ligne de chemin de fer est définitivement enterrée.

2. Interpellation relative aux frais engagés par la Commune de Bertrix pour l'organisation d'événements sur son territoire

Dans les prochains mois, plusieurs gros événements rassemblant un public nombreux vont se dérouler sur le territoire communal. A titre d'exemples, nous pourrions citer Viva for Life, ou le Demo forest.

L'opportunité, ou non, d'organiser ces événements n'est jamais débattue au sein du Conseil communal, à l'exception des décisions relatives aux budgets y alloués. Ainsi, nous savons qu'un montant de 30.250 € sera payé à la RTBF pour l'organisation de Viva for Life, et que pour accueillir Démo forest la Commune débourse plusieurs milliers d'euros.

Ces dépenses inscrites au budget ne recouvrent malheureusement pas l'ensemble des frais liés à l'organisation de ces événements : du personnel communal peut être mis à disposition, des frais en termes de sécurité et d'aménagements divers sont aussi régulièrement engagés.

Dans un souci de transparence, mais aussi pour le guider au moment de décider ou non d'accueillir un événement d'envergure sur son territoire, le Collège peut-il, dès maintenant et pour les événements futurs, proposer au conseil communal une estimation budgétaire complète, incluant les dépenses indirectes, lorsque le coût engendré dépasse 20.000 € ?

Le Collège peut-il effectuer cet exercice pour les deux événements cités en exemple, et d'une manière générale, le Collège pourrait-il prendre l'habitude d'informer, et à certaines occasions de consulter, la population par rapport aux répercussions de l'organisation de tels événements (routes barrées, nuisances sonores, aménagements spécifiques, etc) ?